

BRANCHENORGANISATION MILCH

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'IP Lait du 24 août 2022

Réduction de la contribution au fonds pour le 4^e trimestre

Le fonds Réduction du prix de la matière première a bénéficié des prix élevés sur le marché international du lait pendant le premier semestre. Le comité de l'IP Lait a par conséquent décidé de réduire provisoirement la contribution au fonds de 4,5 ct à 2,5 ct par kilo de lait non transformé en fromage pour le 4^e semestre.

Le comité de l'IP Lait a décidé à sa séance du 24 août de réduire provisoirement la contribution au fonds Réduction du prix de la matière première à 2,5 ct pour le dernier trimestre en raison de la situation extraordinaire sur le marché laitier. 2 cts supplémentaires restent ainsi auprès des producteurs de lait de centrale non transformé en fromage. Cette réduction s'explique par la bonne situation financière du fonds Réduction du prix de la matière première. Rappelons que ce fonds permet de soutenir les composants de base du lait comme le lait en poudre dans les denrées alimentaires transformées et exportées (p. ex. chocolat) en fonction de la différence du prix de la graisse et de la protéine lactiques entre la Suisse et l'UE. Les soutiens versés avec les moyens du fonds ont baissé suite à la hausse du prix du lait à l'étranger et moins de moyens sont ainsi utilisés. Des moyens nettement plus élevés devraient de nouveau être nécessaires en 2023.

Le comité a aussi discuté d'une adaptation du prix indicatif. Il a confirmé sa décision du 2 mars de laisser inchangé le prix indicatif du segment A à 78 ct/kg jusqu'à la fin de l'année. En outre, le comité a pris la décision de principe que l'IP Lait assumera la responsabilité pour l'organisation du contrôle du lait à partir du 1^{er} janvier 2023. Rappelons que le contrôle du lait est réglé dans la loi. Selon l'ordonnance, la Confédération transfère la responsabilité à une ou à plusieurs organisations du secteur laitier. Jusqu'à présent, cette responsabilité était assumée par une société simple. Avec cette réorganisation, c'est l'IP Lait qui sera l'interlocutrice du laboratoire chargé du contrôle ainsi que des autorités fédérales et qui statuera sur l'attribution du contrôle du lait à l'avenir.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58